

MISSION DU SALON CRÉATION

Ce salon se veut unique et met en valeur le travail de nos artisans créateurs d'ici dans un esprit de création. Le Salon Création est un événement annuel qui priorise les métiers d'arts et ses catégories s'y côtoient pour offrir un large spectre d'objets décoratifs ou utilitaires de grande qualité. L'artisanat et les produits agroalimentaires font également partie de l'évènement. Ce salon permet d'offrir aux artisans une visibilité et une opportunité d'affaires pendant 3 jours de rencontres entre l'artiste et le public. Il leur permet aussi de bénéficier d'une campagne publicitaire dans plusieurs médias et également pendant l'évènement. Ce salon est le rendez-vous par excellence pour faire des trouvailles, y dénicher des pièces et des cadeaux uniques et originaux à offrir à l'occasion des Fêtes. L'évènement se déroule à la Maison de la culture et dans la salle du conseil municipal de la Ville de La Sarre et l'entrée est gratuite.

FRAIS DE LOCATION

DIMENSIONS

COÛT

Kiosque simple	6 x 8 pi	90\$
Kiosque et demi	6 x 10 à 6 x 12 pi	110\$

Le coût de la location comprend la surface du plancher et une prise électrique. Les murs, les cloisons, les tables, les chaises et l'éclairage sont fournis par le centre. Les éléments de décoration, le montage et le démontage sont aux frais de l'exposant. Les tables doivent être drapées jusqu'au sol afin de camoufler les boîtes et les caisses entreposées dessous.

INSCRIPTION

Pour que votre dossier soit considéré, vous devez compléter la fiche d'inscription et obligatoirement la retourner par la poste. Aucune demande de participation au Salon par télécopieur ne sera acceptée. Votre dossier sera soumis à un comité de sélection. Par la suite, nous enverrons à ceux qui auront été retenus la documentation concernant le salon (heures d'ouverture, règlements, etc.). Vous ne pouvez en aucun cas sous-louer l'espace qui vous a été attribué. Le Centre d'art Rotary se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande d'admission. Il faut allouer environ 6 à 8 semaines à la procédure d'évaluation. Nous priorisons les participants de l'Abitibi-Témiscamingue.

SOUMETTRE SON DOSSIER

Pour être considérée, toute demande d'admission doit contenir l'ensemble des documents requis et ils doivent être dûment remplis :

- Demande de participation
- Documents visuels obligatoires : vous devez inclure 5 photos ou indiquer votre site ou page Facebook

Sans les photos, votre dossier sera automatiquement REFUSÉ. Pour les produits de l'alimentation, un échantillon remplacera la photo.

CETTE DEMANDE SERVIRA DE DOSSIER AU COMITÉ, IL EST IMPORTANT DE BIEN REMPLIR LE FORMULAIRE.

Pour toutes questions relatives à l'inscription, veuillez nous contacter via :
Facebook (message privé) ou par courriel vtrudel@ville.lassarre.cq.ca

**DATE LIMITE POUR DÉPOSER VOTRE DEMANDE D'INSCRIPTION :
VENDREDI 21 AVRIL 2017**

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les produits seront évalués en fonction des critères suivants :

- **Nouveauté dans la réalisation du produit**
- **Conception originale**
- **Qualité artistique et générale des œuvres**
- **Qualité du produit**
- **Respect de la fonction ou expression artistique**

Le Centre d'art Rotary est responsable de la décision finale concernant le statut des candidats admissibles, en fonction des critères tels que la représentation de différentes productions et l'espace de location disponible. Nous devons procéder à une sélection puisque nous recevons plus de demandes qu'il n'y a d'espace disponible. Le comité de sélection se réserve le droit de limiter le nombre de kiosques consacrés aux produits alimentaires (selon l'espace disponible).

PRODUITS EN MÉTIERS D'ART

- Les produits en métiers d'art exposés au Salon création se démarquent par une conception originale ou par une conception qui respecte une tradition ainsi que par la qualité de réalisation.
- Les techniques de fabrication du produit doivent répondre aux normes et aux standards de la discipline. La pratique en métiers d'arts s'inscrit dans l'une des onze grandes familles : le bois/ la céramique/ les cuirs, peaux et fourrures/ les matériaux décoratifs/ les matériaux organiques/ les matériaux plastiques, ciment, béton, plâtre/ les métaux/ le papier/ la pierre/ les textiles/ le verre.
- L'aspect technique du produit doit être réalisé essentiellement dans un atelier (par l'artisan ou par une personne sous sa supervision).
- Le produit est en mesure de refléter le métier de l'artisan ou de l'atelier qui le réalise. La revente est interdite. La candidature de manufacturiers, de distributeurs ou d'importateurs n'est pas admissible.
- Le produit est original ou traditionnel à la condition d'être fait avec art et métier.
- Le produit est un objet, une murale, une installation ou une forme en matériaux façonnés.
- Le produit peut être réalisé pour répondre à l'une ou l'autre ou à plusieurs des fonctions suivantes : utilitaire, décorative, d'expression artistique.
- Les produits réalisés à partir de moules commerciaux ou industriels ne sont pas acceptés (sauf alimentation).
- Tous les autres produits dérivés sont interdits. Vous devez vous en tenir à la présentation de produits relatifs à la discipline que vous exercez, sinon, vous serez contraint de les retirer de votre kiosque suite à l'inspection.

LES PRODUITS DE L'ALIMENTATION

- Aucun produit importé ne sera admissible.
- Les produits sont réalisés en grande partie dans le lieu de transformation du producteur (par le producteur ou par des personnes sous sa supervision) ou ils sont réalisés de façon semi-artisanale.
- Les produits agroalimentaires sont obtenus à partir de recettes originales et non de sous-produits provenant de l'industrie ou de recettes commerciales ou industrielles.
- Vous devez détenir votre permis du MAPAQ.
 - **LA VENTE DE BILLETS EST INTERDITE À L'INTÉRIEUR DU SALON**

ATTRIBUTION DES ESPACES

Le Centre d'art Rotary est responsable de l'attribution des espaces selon les dimensions des salles et des kiosques et selon la demande. Votre demande ne vous garantit pas d'obtenir le kiosque désiré. Vous serez avisé des dimensions du kiosque dans la lettre d'acceptation. Le Centre d'art se donne le droit de reconfigurer l'espace jusqu'à l'ouverture de l'événement.

MODALITÉS ET ÉCHÉANCIER DE VERSEMENTS

Le Centre d'art Rotary fera parvenir une entente de participation en deux exemplaires à ceux et celles dont la candidature sera retenue. Dans les jours suivant l'envoi de cette entente, il vous faudra nous retourner une copie signée, accompagnée d'un chèque postdaté (**au plus tard le 1 août 2017**) couvrant le montant total de la location de votre kiosque selon l'espace qui vous aura été attribué.

Votre emplacement est assuré seulement si vous avez signé l'entente de participation de bail et respecté la date de versement de votre paiement. En cas de non-respect de ces conditions, votre emplacement **SERA AUTOMATIQUEMENT ANNULÉ ET ATTRIBUÉ À UN AUTRE**. Toute demande d'annulation de votre part devra se faire par écrit. Le coût total de la location pourra être remboursé pour une raison jugée valable, et ce, jusqu'au 2 septembre 2016. Après cette date, aucun frais relié à la location ne sera remboursé (votre entente d'admission dûment remplie doit être accompagnée d'un chèque à l'ordre du Centre d'art Rotary, le cachet de la poste faisant foi de la date d'entrée).

Pour information :

Pour toutes questions relatives à l'inscription, veuillez nous contacter via :
Facebook (messagerie privée) ou par courriel vtrudel@ville.lasarre.qc.ca ou animatrice@ville.lasarre.qc.ca



Véronique Trudel
www.ville.lasarre.qc.ca
Responsable des arts visuels-Centre d'art Rotary
819-333-2294 poste 284
vtrudel@ville.lasarre.qc.ca

Consultez régulièrement notre page
sur les activités et expositions.
[facebook.com/ Ville de La Sarre - Centre d'art Rotary](https://facebook.com/Ville.de.La.Sarre.-Centre.d.art.Rotary)



FORMULAIRE À REMPLIR (en lettres moulées)

(Si vous partagez un kiosque avec un autre artisan, veuillez remplir deux fiches)

IDENTIFICATION	
Nom du participant	
Nom de l'atelier ou de la compagnie	
Adresse	
Ville, code postal	
Téléphone résidence et cellulaire	
Courriel	
Site internet ou Page Facebook	
DESCRIPTION DES PRODUITS	
<input type="checkbox"/> MÉTIERS D'ART (bois/céramique/cuir, peaux, fourrures/matériaux décoratifs/matériaux organiques/matériaux plastiques, ciments, bétons, plâtre/métaux/papier/pierre/textiles/verre) <input type="checkbox"/> ARTISANAT	
Description de vos produits	
Quels sont les matériaux de base utilisés dans la fabrication de vos produits et indiquez si ce sont des matériaux neufs, recyclés ou mixtes	
Quelles sont les techniques de transformation de la matière employées	
<input type="checkbox"/> AGROALIMENTAIRE	
Description de vos produits	
Décrivez en quelques mots comment vous élaborez vos recettes	
Veuillez indiquer la provenance des matières utilisées dans la fabrication de vos produits (ex. votre propre ferme, produits régionaux, etc.)	

BOUTIQUE : Pour ceux qui ne peuvent exposer, nous avons une boutique qui se charge de vendre vos produits

INDIQUEZ LA DIMENSION DÉSIRÉE DU KIOSQUE

- | | | |
|--------------------------|-----------------|-------|
| <input type="checkbox"/> | 6 x 8 | 90\$ |
| <input type="checkbox"/> | 6 x 10 à 6 x 12 | 110\$ |

IMPORTANT : Le comité de sélection du Salon Création analyse chaque demande de participation selon les renseignements fournis. Il relève de la responsabilité de l'exposant de s'assurer que son dossier soit à jour et de fournir 5 photos.

Je ne suis plus intéressé à participer au Salon, veuillez ne plus m'envoyer d'information à ce sujet.

Un avis d'acceptation ou de refus vous sera envoyé par la poste.

JE RECONNAIS QUE LE CENTRE D'ART ROTARY SE RÉSERVE LE DROIT D'ACCEPTER OU DE REFUSER TOUTE DEMANDE D'INSCRIPTION. TOUS LES PARTICIPANTS DOIVENT SE CONFORMER AUX RÈGLES DE PARTICIPATION ET DE SÉLECTION ÉTABLIES.

DATE : _____ SIGNATURE : _____

Faites parvenir, par la poste seulement votre demande à :
SALON CRÉATION
195, rue Principale La Sarre (QC) J9Z 1Y3

DATE LIMITE : 21 avril 2017